



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION  
AVEC LA SOCIETE TEMAL PRODUCTIONS  
POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE  
13 NOVEMBRE 2020**

**DÉCISION N° DM-20-175  
EN DATE DU 04 AOUT 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° AU-19-466 en date du 3 décembre 2019 relative au contrat de cession avec la société Témal Productions pour l'organisation d'un spectacle le 14 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Témal Productions, représentée par Monsieur Sadi Témal, dont le siège social est situé 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93 100 Montreuil-sous-Bois – de reporter le spectacle « Smashed » initialement prévu le samedi 14 mars 2020 au vendredi 13 novembre 2020 dont le prix de cession est fixé à 9 140,52 € (neuf mille cent quarante euros et cinquante-deux centimes) TTC et le coût du transport à 2 700 € (deux mille sept cents euros) HT maximum ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Témal Productions, représentée par Monsieur Sadi Témal, dont le siège social est situé 31, rue Jean-Jacques Rousseau – 93 100 Montreuil-sous-Bois – un avenant au contrat de cession pour le spectacle « Smashed » initialement prévu le samedi 14 mars 2020 et reporté au vendredi 13 novembre 2020 dont le prix de cession est fixé à 9 140,52 € (neuf mille cent quarante euros et cinquante-deux centimes) TTC et le coût du transport à 2 700 € (deux mille sept cents euros) HT maximum ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200804-lmc1H7519H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 04/08/2020  
Date de Publication : 04/08/2020